

Le p'tit journal

Année 12
Numéro 7
28 juin 2017

Photographe : Marie-Hélène Thériault

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

La Fête des Voisins

En plus des fêtes organisées!



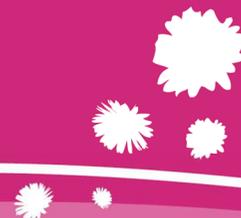
Samedi

8 juillet 2017

**VENTE DE
GARAGE**

L'Isle-Verte

Vous trouverez en page 22 la
liste des ventes de garage à
visiter dans votre village.



SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

12 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendiée le lundi 12 JUIN 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2017, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

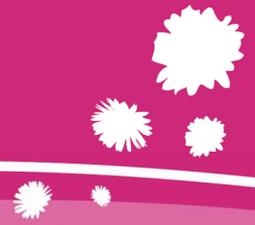
17.06.3. Rapport mensuel d'activités de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, mentionne que son rapport d'activités pour la période du 9 mai 2017 au 12 juin 2017 sera disponible à compter du 13 juin 2017 au bureau municipal.

17.06.4.1. Désignation de signataires pour l'acte de vente d'un terrain de la rue La Noraye

Considérant la demande adressée à la Municipalité de L'Isle-Verte en vue d'acquérir un terrain domiciliaire sur la rue La Noraye (connu sous la désignation cadastrale 6 100 857);

Considérant que l'acquéreur a pris connaissance des diverses conditions liées à cette transaction et qu'il s'en dit satisfait (se référant à la résolution 17.02.4.4.);



Considérant la nécessité de mandater des signataires, dûment autorisés à représenter la Municipalité, pour signer les actes légaux de vente;

Considérant le droit de veto exercé par madame Ursule Thériault, mairesse, sur la résolution 17.05.4.3.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ursule Thériault, mairesse, ainsi que monsieur Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général à signer les documents contractuels devant permettre d'effectuer cette vente à monsieur Simon Beaulieu et madame Annie Rivard.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, trois membres du conseil s'opposent à cette résolution, soit messieurs François Filion, Stéphane Dumont et Guillaume Potvin alors trois membres du conseil y sont favorables, soit madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie et Robert Legault. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de l'acceptation de cette résolution.

Cette proposition est donc acceptée à la majorité des membres du conseil municipal (3 contre, 4 pour).

17.06.4.2. Comité consultatif régional de la traverse de L'Île-Verte – représentants municipaux

Considérant la demande acheminée par la Société des traversiers du Québec à l'effet que soit constitué un comité consultatif régional pour la traverse de l'Île Verte;

Considérant que la composition de ce comité prévoit, à titre de membre, un représentant de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre municipalité d'être consultée et de prendre part au processus décisionnel lié aux opérations de la traverse;

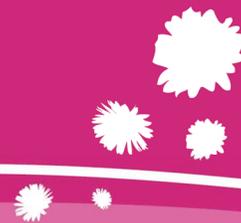
Considérant le droit de veto exercé par madame Ursule Thériault, mairesse, sur la résolution 17.05.9.1.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte mandate madame Ursule Thériault, mairesse, à titre de représentante au sein du comité consultatif régional ainsi que madame Ginette Caron, mairesse suppléante, à titre de substitut.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, trois membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion, Stéphane Dumont et Guillaume Potvin alors que trois membres du conseil y sont favorables, soit madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie et Robert Legault. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de l'acceptation de cette résolution.

Cette proposition est donc acceptée à la majorité des membres du conseil municipal (3 contre, 4 pour).



17.06.4.3. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 12/06/2017	(journal 1464) :	833,70 \$
	(journal 1465) :	47 867,44 \$
	(journal 1466) :	<u>48 605,89 \$</u>
		<u>97 307,03 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1136) :	266,06 \$
	(journal 1137) :	11 270,24 \$
	(journal 1138) :	1 090,15 \$
	(journal 1139) :	7 402,89 \$
	(journal 1140) :	344,45 \$
	(journal 1141) :	<u>904,73 \$</u>
		<u>21 278,52 \$</u>

Total des dépenses : **118 585,55 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 9 mai 2017 au 12 juin 2017, il est proposé par monsieur Robert Legault que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, en raison des factures soumises par l'entreprise 9337-1615 Québec inc. (monsieur Jean-Yves Bouchard), honoraires d'urbaniste 750,21 \$ ainsi que celle fournie par la firme Norton Rose Fulbright, honoraires d'avocats 2 032,76 \$, le vote est demandé.

Trois membres du conseil s'opposent au paiement des factures de ces deux fournisseurs, soit messieurs François Filion, Stéphane Dumont et Guillaume Potvin alors que trois membres sont favorables au paiement de la totalité des factures, incluant celles de ces deux fournisseurs, soit madame Ginette Caron et messieurs Simon Lavoie et Robert Legault. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur du paiement de l'ensemble des comptes, y incluant les factures des deux fournisseurs, ci-haut, mentionnés. Cette résolution, autorisant l'ensemble des paiements, est donc adoptée à la majorité des membres du conseil municipal.

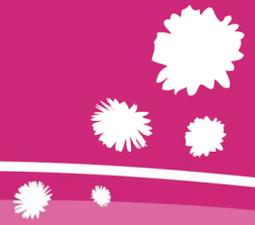
17.06.4.4. Dépôt des états financiers de l'année 2016

Il est proposé par monsieur Robert Legault :

Que soient déposés à une séance d'ajournement, en l'occurrence le lundi 19 juin 2017, 20 h, les résultats financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'année financière 2016.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Trois membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion, Stéphane Dumont et Guillaume Potvin alors que trois membres du conseil y sont favorables, soit madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie et Robert Legault. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de l'acceptation de cette résolution.

Cette proposition est donc acceptée à la majorité des membres du conseil municipal (3 contre, 4 pour).



17.06.4.5. Contribution à la Société du parc côtier Kiskotuk

Considérant le budget d'opération, pour l'exercice financier 2017-2018, soumis par la Société du parc côtier Kiskotuk et s'élevant à 20 500 \$;

Considérant qu'à titre de partenaire, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, s'est jointe à la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi qu'aux municipalités de Cacouna, de L'Isle-Verte ainsi qu'à la Première Nation Malécite de Viger;

Considérant que les prévisions budgétaires de la Municipalité de L'Isle-Verte comportaient une possible contribution financière de 2 500 \$;

Considérant les retombées en investissements, générés en infrastructures touristiques, pour les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte et Notre-Dame-du-Portage s'élevant à 600 000 \$;

Considérant la contribution de financement demandée, soit la somme de 2 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser la somme de 2 000 \$ constituant sa contribution financière à la gestion courante de la Société du parc côtier Kiskotuk pour l'année financière 2017-2018.

17.06.4.6. Demande d'utilisation de propriétés municipales à des fins de jardin communautaire – L'Isle Pousse Verte

Considérant le projet soumis par L'Isle Pousse Verte à l'effet de développer des espaces de jardins à vocations communautaires et collectifs;

Considérant les besoins exprimés par plusieurs citoyens désireux de prendre part à ce projet collectif;

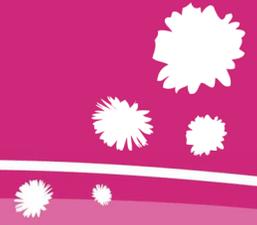
Considérant que ce projet impliquera, également, les enfants fréquentant le terrain de jeux, une parcelle de terrain leur étant destinée;

Considérant que certains terrains municipaux ont été privilégiés pour démarrer ce projet, soit celui situé au sud du numéro civique 24, rue Gagnon ainsi qu'une partie du terrain du parc municipal Samuel Côté, à son extrémité Ouest;

Considérant qu'une telle initiative se veut le prolongement des activités amorcées par l'organisme L'Isle Pousse Verte (forêt nourricière);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de mettre à la disposition de cette organisation les terrains demandés;



Que certaines conditions soient liées à cette occupation, dont :

- l'obligation de soumettre à la Municipalité la liste des besoins y étant rattachés;
- que l'implication de la Municipalité soit restreinte à certains services qu'elle établira, suite aux besoins, ci-devant, signifiés.

Que L'Isle Pousse Verte s'engage à entretenir ces terrains publics les maintenant exempts de toute forme de déchets;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte ait un droit de regard sur l'aménagement réalisé;

Que la durée de cette entente n'engage aucunement les années futures.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Un membre du conseil s'y oppose, soit monsieur Stéphane Dumont alors que cinq membres du conseil y sont favorables, soit madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie, Guillaume Potvin, François Fillion et Robert Legault.

Cette proposition est donc acceptée à la majorité des membres du conseil municipal (1 contre, 5 pour).

17.06.5.1. Vente d'équipements usagés

Considérant la résolution 17.05.5.1. adoptée le 8 mai dernier autorisant la Municipalité à mettre en vente différents équipements usagés;

Considérant les propositions, à ce jour, reçues, à savoir :

- Tracteur à gazon : 200 \$ (Éric), 202 \$ (Réjean Caron), 300 \$ (Martine Bernier),
350 \$ (Léopold St-Jean)
- Camion-Citerne : 9 600 \$ (Érablière Daniel Gagnon)
12 500 \$ (Fromagerie Roy)
- Équipement à bitume : 1 200 \$ (Dany Lacasse)

Considérant que l'ensemble des propositions reçues ont été soumis et analysé en réunion de travail et qu'il s'avère à propos d'y donner suite;

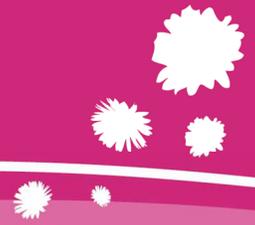
En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle accepte de vendre aux plus offrants, les items, ci-haut, mentionnés;

Qu'en l'occurrence, le tracteur John Deere soit vendu à monsieur Léopold St-Jean pour la somme de 350 \$;

Que le camion-citerne soit vendu à l'entreprise « Fromagerie Roy » pour la somme de 12 500 \$;

Que l'équipement à bitume soit vendu à monsieur Dany Lacasse pour la somme de 1 200 \$;



Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les transferts de titres de propriété.

17.06.5.2. Valorisation des boues des étangs municipaux

Considérant les propositions de services reçues par trois entreprises et portant sur les travaux de pompage et d'épandage de biosolides municipaux provenant des deux étangs aérés de la Municipalité, à savoir :

Ferme Harmieux :	29 800,00 \$ (taxes incluses)
Ferme du Pilote :	24 374,70 \$ (taxes incluses)
M. Sébastien Pelletier :	22 972,00 \$ (taxes incluses)

Considérant la nécessité pour la Municipalité d'entreprendre lesdits travaux dans les meilleurs délais possibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à monsieur Sébastien Pelletier, au montant de 22 972,00 \$ (taxes incluses);

Que le paiement de ce contrat soit assumé par les surplus accumulés affectés aux activités d'égout et d'aqueduc.

17.06.5.3. Achat d'équipements – réservoirs à diesel et à essence

Considérant l'état du réservoir à diesel situé au garage municipal;

Considérant la nécessité de se doter d'un réservoir à essence au garage municipal;

Considérant l'importance que de tels réservoirs soient conçus afin d'éviter tout risque de contamination;

Considérant les propositions reçues, à savoir :

Industries Desjardins :	7 452,25 \$ (plus taxes)
Équipements Claude Pedneault inc. :	9 025,00 \$ (plus taxes)

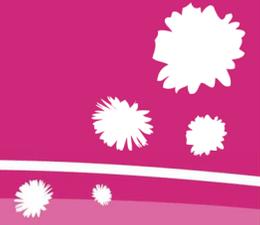
En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise l'achat de deux réservoirs, dont l'un pour l'essence d'une capacité de 1 973 litres et le second pour le diesel, capacité de 3 800 litres, à doubles parois, à 7 452,25 \$ (plus taxes), et ce, auprès du fournisseur Industries Desjardins;

Que le paiement de cet achat soit assumé par le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

17.06.5.4. Achat d'équipements - débroussailleuse

Considérant l'état actuel de la débroussailleuse qu'utilise la Municipalité;



Considérant que le remplacement de cet équipement a été priorisé lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de 2017;

Considérant la proposition soumise par l'entreprise Alcide Ouellet et Fils inc., soit une débroussailleuse de marque Woody, au montant de 8 250,00 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise l'achat de l'équipement proposé par l'entreprise Alcide Ouellet et Fils inc. au montant de 8 250,00 \$ (plus taxes);

Que le paiement de cet achat soit assumé par les recettes générées suite à la vente des équipements usagés.

17.06.5.5. Achat d'équipements – pompes doseuses – injection de chlore

Considérant que les équipements actuels, assurant la chloration de l'eau potable distribuée par la Municipalité, sont très désuets et ne permettent plus de répondre adéquatement à l'usage auquel ils sont destinés;

Considérant qu'il est essentiel que de tels équipements soient renouvelés;

Considérant que ces équipements pourront, éventuellement, être transférés dans les nouvelles installations d'alimentation en eau potable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le remplacement de ses deux pompes doseuses au coût de 8 020,85 \$ (plus taxes) auprès de l'entreprise Chemaction, spécialisée dans la vente de tels équipements;

Que le paiement de ces équipements soit assumé par les surplus accumulés affectés aux activités d'égout et d'aqueduc.

17.06.6.1. Avance de fonds – Tournoi de balle donnée Gaston Rivard

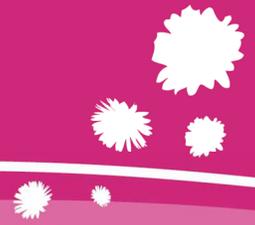
Considérant la demande du comité organisateur du tournoi annuel de balle donnée Gaston Rivard, à l'effet que leur soit consentie une avance de fonds de 6 000 \$, représentant les bourses remises suite à cette activité;

Considérant que, par le passé, les responsables de cette activité se sont toujours acquittés du remboursement de cette somme;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde l'avance de fonds demandée;

Que le représentant de l'organisation, monsieur Éric Ouellet, en soit la personne responsable;



Que suite à l'événement, le comité organisateur produise à la Municipalité, une reddition de compte.

17.06.7.1. Demande de dérogation mineure – Ferme Rechalieno enr.

Considérant le projet d'agrandissement d'un bâtiment de production laitière soumis par l'entreprise agricole Ferme Rechalieno enr.;

Considérant que ce projet vise l'accroissement du cheptel animal faisant passer le nombre d'unités animales de 90,4 u.a. à 170,6 u.a.;

Considérant les normes règlementaires en matière d'odeurs agricoles établissant des distances séparatrices à respecter des habitations voisines;

Considérant que la distance actuelle entre le bâtiment agricole existant et la résidence voisine est de 53 mètres alors que la norme est de 89,8 mètres;

Considérant que le projet d'agrandissement n'aura pas pour effet de réduire cette distance, les travaux d'agrandissement projetés devant s'effectuer en direction opposée (Nord-Ouest);

Considérant qu'en vertu de la réglementation actuelle, ce projet peut faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant qu'une telle demande a été soumise, au comité consultatif d'urbanisme, les 27 avril 2017 et 25 mai 2017 ;

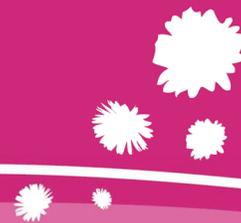
Considérant qu'après analyse de la demande, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé favorable à une recommandation positive auprès du conseil municipal puisque, tant dans sa forme actuelle que celle projetée, les impacts de ce projet ne seront pas accrus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde la dérogation mineure, telle que déposée et telle que favorablement soutenue par le comité consultatif d'urbanisme.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Trois membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion, Stéphane Dumont et Guillaume Potvin alors que trois membres du conseil y sont favorables, soit madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie et Robert Legault. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de l'acceptation de cette résolution.

Cette proposition est donc acceptée à la majorité des membres du conseil municipal (3 contre, 4 pour).



17.06.7.2.1. Premier projet de règlement numéro 2017-149 modifiant le règlement de zonage 2009-89 afin d'autoriser la classe commerce et service (CA) et les habitations de type familial isolé (HC) dans certaines zones, d'ajouter des usages dans la zone 70-H et d'ajouter des dispositions relativement à l'entreposage

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°2017-149

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-89 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE COMMERCE ET SERVICE (CA) ET LES HABITATIONS DE TYPE BIFAMILIAL ISOLÉ (HC) DANS CERTAINES ZONES, D'AJOUTER DES USAGES DANS LA ZONE 70-H ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE

ATTENDU que la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté le règlement de zonage numéro 2009-89 le 8 février 2010;

ATTENDU qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

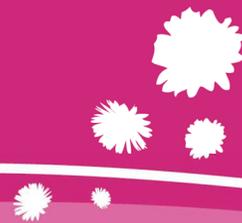
ATTENDU que suite à une évaluation de besoins, sur le territoire de la Municipalité, il s'avère impératif d'apporter quelques changements à la réglementation en matière de zonage;

ATTENDU que l'ensemble des modifications proposées ont été recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 12 juin 2017 afin de modifier le règlement de zonage numéro 2009-89;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Ginette Caron et résolu que ce conseil :

1. adopte le projet de règlement numéro 2017-149 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-89 et les amendements subséquents;
2. indique que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu à la salle municipale (caserne incendie, 210, rue St-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte);
3. indique que la détermination de la date et de l'heure de cette assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est déléguée au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité;
4. nomme les membres du conseil suivants pour faire partie de la commission formée pour la tenue de cette assemblée publique : la mairesse madame Ursule Thériault et l'ensemble des membres du conseil municipal.



DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-89 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE COMMERCE ET SERVICE (CA) ET LES HABITATIONS DE TYPE BIFAMILIAL ISOLÉ (HC) DANS CERTAINES ZONES, D'AJOUTER DES USAGES DANS LA ZONE 70-H ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE »

DISPOSITIONS MODIFICATRICES

ARTICLE 3 : LE CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

Le cahier de spécifications, figurant à l'annexe B du règlement de zonage numéro 2009-89, tel que stipulé à l'article 4.1, est modifié selon les modalités suivantes :

Permettre la classe Habitation (HC) « bifamiliale isolée » dans toutes les zones de la municipalité où la classe Habitation (HA) « unifamiliale isolée » est autorisée à l'exception de la zone 21-V;

Permettre la classe Commerce et service associé à l'usage habitation (CA) dans toutes les zones de la municipalité où la classe Habitation (HA) « unifamiliale isolée » est autorisée, à l'exception de la zone 21-V;

Ajouter la classe Commerce et service à contraintes (CF) dans la zone 70-H.

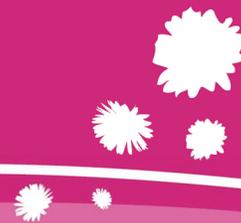
ARTICLE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Le numéro de l'article 15.1.2, du règlement de zonage numéro 2009-89 est remplacé par le numéro 15.1.3.

L'article 15.1.2 se lira dorénavant comme suit :

15.1.2 L'entreposage extérieur complémentaire à un usage principal dans les zones où sont situés les terrains adjacents à la rue Seigneur-Côté

Dans les zones où l'entreposage extérieur est prohibé en tant qu'usage principal, il peut néanmoins être autorisé, sous certaines conditions, en tant qu'usage complémentaire dans les cours arrières et latérales d'un terrain occupé par un bâtiment principal. Les biens entreposés ne doivent pas être visibles de la rue Seigneur-Côté, ne pas dépasser une hauteur de 2,44 mètres et doivent être entourés par une clôture non ajourée d'un minimum de 1,5 mètre, ou d'une haie opaque d'une hauteur équivalente



DISPOSITION FINALE

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Monsieur Guy Bérubé
Secrétaire-trésorier

Madame Ursule Thériault
Mairesse

17.06.7.2.2. Avis de motion – règlement numéro 2017-149

Avis de motion est par les présentes donné, par monsieur Robert Legault, qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal aux fins de modifier le règlement 2009-89 aux fins d'y introduire de nouvelles dispositions liées aux usages ainsi que certaines spécifications relativement à l'entreposage.

17.06.8.1. Acquisition d'équipement informatique pour le service incendie

Considérant les recommandations formulées par la direction du service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup à l'égard des équipements informatiques situés à la caserne incendie;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer lesdits équipements tant en regard de leur usage en sécurité incendie qu'en regard à la vocation dévolue à la caserne incendie, soit celle de centre de coordination des mesures d'urgence;

Considérant que différents équipements sont évalués afin d'en maximiser l'investissement;

Considérant qu'un budget d'au maximum 2 000 \$ est nécessaire afin de répondre à ces besoins;

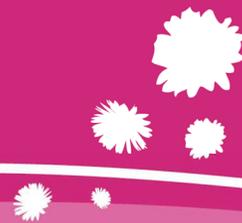
En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la direction générale à procéder au choix et à l'acquisition de ces équipements informatiques, et ce, dans le respect du budget, ci-devant, mentionné;

Que réclamation du coût de cet équipement soit soumise à la Croix-Rouge en guise d'équipement nécessaire aux activités du centre de coordination des mesures d'urgence.

17.06.8.2. Entente d'entraide en situation d'urgence ou de sinistre – École Moisson-d'Arts

Considérant que le plan de mesure d'urgence de la Municipalité doit prévoir la conclusion d'ententes avec diverses institutions publiques et privées sur son territoire;



Considérant que l'utilisation des locaux de l'École Moisson-d'Arts représente un apport d'importance advenant une situation d'urgence ou de sinistre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à l'entente propose;

Que copie de cette entente soit versée au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Que madame Ursule Thériault, mairesse, et monsieur Guy Bérubé, directeur général soient autorisés à signer ce protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

17.06.9.1. Contrôle de culture du saule sur la terre agricole de la Municipalité

Considérant les craintes soulevées par un citoyen de L'Isle-Verte à l'égard du risque éventuel de perdre sa qualité de vue suite aux travaux de plantation de saule sur les terrains de la Municipalité;

Considérant que l'objet de cette plantation est exclusif à un projet d'éco musée de vannerie;

En conséquence, monsieur Simon Lavoie propose :

Que cette plantation soit maintenue en respect des conditions suivantes :

- advenant que le projet d'éco musée voit le jour, les saules devront être coupés chaque année;
- à défaut que ce projet ne puisse se réaliser, la plantation de saules devra être totalement enlevée.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Un membre du conseil s'y oppose, soit monsieur François Filion et les cinq autres membres du conseil en acceptent les termes.

La résolution est donc adoptée à la majorité des conseillers(ères) (1 contre et 5 pour).

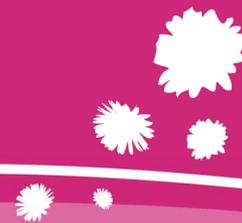
17.06.10.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - attestation

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 79 611 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;



Pour ces motifs, sur une proposition de madame Ginette Caron, il est unanimement résolu :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

17.06.10.2. Appui – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – dépenses pour l'entretien hivernal

Considérant que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant la prise en charge, le 1^{er} avril 1993, de la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Considérant que le volet principal de ce programme d'aide vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

Considérant que les compensations allouées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Considérant que les seuls frais encourus et reconnus admissibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants : sécurité-chaussée-drainage-abords de routes.
- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire : achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) ainsi que l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.).

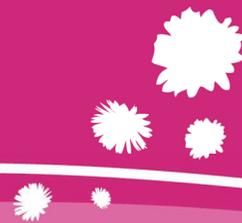
Considérant que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au programme;

Considérant que le volet principal du PAERRL, devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Considérant que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

Considérant que le montant d'aide financière alloué par le PAERRL n'a jamais été indexé depuis sa création, accroissant par le fait même le fardeau financier des municipalités;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :



Que la Municipalité de L'Isle-Verte appuie les municipalités de Saint-Onésime-d'Ixworth et de Saint-François-Xavier-de-Viger dans leur demande auprès du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

Que soit indexé le montant d'aide financière octroyé dans le cadre de ce programme;

Que copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député provincial pour appui.

17.06.10.3. Appui à la Ville de Pohénégamook – aide financière suite aux inondations de 2015

Considérant que la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

Considérant qu'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'ont toujours pas été réglées par le Gouvernement du Québec;

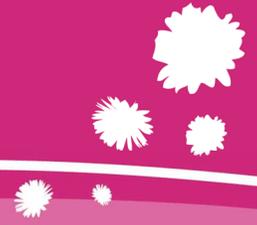
Considérant que le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables, et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier;

Considérant que la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000 \$;

Considérant que les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

Considérant que le Gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

Considérant que la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;



En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le Gouvernement du Québec :

- à respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;
- à garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;
- à soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

17.06.10.4. Demande d'adoption du projet de loi 122

Considérant que le dépôt du projet de loi numéro 122 s'inscrit dans la volonté du Gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n°122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

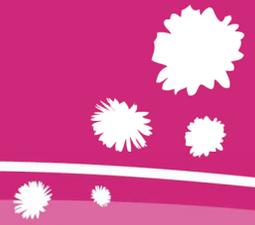
Considérant que le projet de loi n°122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n°122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement :

- de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n°122;
- de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n°122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017;
- de demander aux membres de l'Assemblée nationale du Québec que cette nouvelle ère d'autonomie soit accompagnée des ressources budgétaires nécessaires pour son application par les municipalités.



17.06.11. Ajournement de la séance

À 22 h 20, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la séance soit ajournée au lundi 19 juin 2017, à 20 h, à la salle du conseil (caserne incendie).

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT
19 JUIN 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 19 JUIN 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME GINETTE CARON

membre du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du défaut de quorum, les membres du conseil présents demeurent sur place jusqu'à 21 h, respectant ainsi les dispositions de l'article 155 du code municipal du Québec.

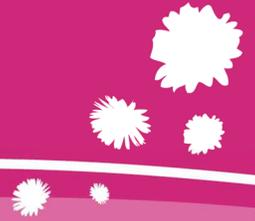
17.06A.11. Levée de la séance

À 21 h, il est proposé par madame Ginette Caron que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 10 juillet 2017, à 20 heures, à la caserne incendie.**



DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les 2 prochains mois :

JUILLET : 14 JUILLET 2017

AOÛT : AUCUNE PARUTION



Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca

N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.



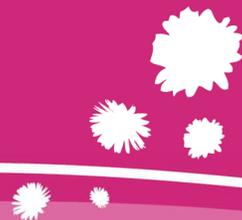
VENTE DE GARAGE

8.2.1.7 Vente de biens d'utilité domestique (vente de garage)

La vente de biens d'utilité domestique (vente de garage) est autorisée dans toutes les zones, du 15 au 25 juillet et du 15 au 25 août de chaque année, ainsi que lors de la fermeture d'une résidence, pour un maximum de 10 jours et pourvu qu'elle satisfasse aux conditions suivantes :

- 1- se situer sur le même terrain que l'usage principal;
- 2- le terrain où se déroule la vente et les produits mis en vente doivent appartenir au même propriétaire;
- 3- les produits peuvent être localisés dans les cours avant, latérales ou arrière sous réserve de ne pas empiéter sur une bande de sols de 3 mètres, calculée à partir des lignes de terrain;
- 4- seuls des comptoirs de vente peuvent être érigés afin d'y exposer les produits. Toutefois, lesdits comptoirs peuvent être protégés des intempéries par des auvents de toile ou autres matériaux similaires supportés par des poteaux.

(extrait du règlement de zonage 2009-89)



SACS À DÉJECTIONS CANINES... UNE APPELLATION PROPRETTE!



Une belle promenade en compagnie de votre *fidèle ami*, est toujours plaisante et bienfaisante tant pour votre animal que pour vous.

Cependant une balade avec PITOU **n'est pas sans exiger quelques précautions de votre part** au cas où votre compagnon devrait se soulager sur une voie publique et laisser de ***petits cadeaux indésirables...***

Afin de contribuer à conserver la propreté de nos espaces communs, et par conséquent rendre beaucoup plus agréable nos ballades, quatre distributeurs de sacs à déchets canins ont été installés au village aux endroits suivants :

1. à l'entrée Est de la piste cyclable du côté de la rue du Verger;
2. au parc de la rivière Verte, près des tables à pique-nique et du belvédère;
3. au parc du mémorial sur Saint-Jean-Baptiste, à l'aire de repos près de l'église;
4. sur le quai près des billetteries.

Le nombre de distributeurs étant limité qu'aux endroits les plus propices et le territoire étant vaste,

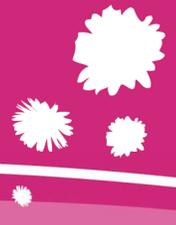
PENSEZ DONC À APPORTER UN SAC LORS DE VOS PROCHAINES SORTIES pour les au cas où... de PITOU !

MERCI de garder INVITANTS nos lieux de promenade et de détente – question de civisme...



Nous vous rappelons également que vous devez en tout temps garder votre chien en laisse lors des promenades et bien attaché dans votre cour ou en enclos.

Merci de votre collaboration!



PNEUS MÉCANIQUE DE L'ISLE, 161, rue Seigneur-Côté, L'Isle-Verte. Tél. : (581) 648-8282



Le nouveau propriétaire de **Pneus Mécanique de L'Isle**, Ghyslain Arel, est originaire de Delson, sur la rive sud de Montréal. Son père avait un commerce de pneus de tous genres, incluant ceux pour la machinerie lourde. Il y a travaillé dès l'âge de 14 ans. Il a appris la mécanique « sur le tas ». Il vit dans le Bas-St-Laurent depuis 8 ans et à L'Isle-Verte depuis 5 ans. Sa conjointe est propriétaire du Marché des Trois Fumoirs.

Ghyslain a acheté le garage Gaz-O-Bar en février 2017. Il a décidé de discontinuer la vente d'essence, les revenus étant insuffisants, et de se concentrer sur la mécanique générale, mais très diversifiée dans les faits. Un employé mécanicien, Patrick Michaud, originaire de L'Isle-Verte, lui permet de faire différents travaux sur les machines : automobiles, camions, tracteurs, machinerie agricole, petites machines à moteur (tondeuses, scies à chaîne, etc.). Les travaux exécutés sont variés : entretien et réparation, électronique et électrique, pose de démarreur à distance Fortin, service de diagnostic avec scanner, soudure...

Il vend et répare les pneus de toutes dimensions, pour automobile, camions lourds, machines agricoles, VTT, industriel. Il a plus de 37 ans d'expérience dans ce domaine et 10 ans de travail en mécanique. Connaissant les besoins de ses clients, souvent pressés, car leur temps est précieux, il est soucieux de bien accueillir les clients et de répondre même sans rendez-vous. Il donne un service très professionnel. « Je répare la machine aussi bien que si c'était la mienne! » dit-il. Il offre des prix très compétitifs, en bas du marché des villes environnantes. **Les heures d'ouverture sont de 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.** On ajoute les samedis, de 8 h à 15 h lors des périodes de changement de pneus, le printemps et l'automne.

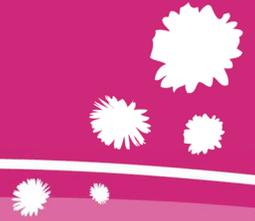


Ghyslain Arel et l'équipement pour balancer les pneus



Ghyslain et Patrick, mécanicien

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite du succès à l'équipe de Pneus Mécanique de L'Isle!



LA FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ISLE-VERTE

a le plaisir de vous inviter au spectacle de l'auteur-compositeur-interprète

ANTOINE LACHANCE



Le vendredi 30 juin - 19 h 30

à la COUR DE CIRCUIT DE L'ISLE-VERTE
199, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte

Billets d'entrée au coût de 12 \$

En vente : au Marché des Îles de L'Isle-Verte
ou à : lepointdevente.com

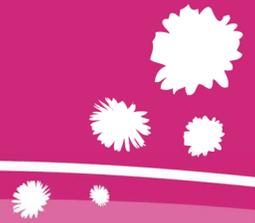
Pour réservation : 418-898-3000

Une gracieuseté de Tourisme Bas-Laurent

Noubliez pas que de nombreux événements sont à venir...

**Consultez la programmation que vous avez reçue par la poste
ou visitez le site de la fondation au :**

www.courdecircuit.ca



Samedi

8 juillet 2017

C'EST LA FÊTE DES VOISINS!



Voici la liste des ventes de garage à visiter dans votre village
10 h à 16 h

Nicole Bélanger
Alfred Fillion
Jessy Ouellet
Plusieurs ventes de garage
Geneviève Soucy
Claudie Morin

51, rue Seigneur-Côté
24, rue St-Jean-Baptiste
14, rue Dumont
Rue D'Auteuil
98, rue Notre-Dame
78, rue St-Jean-Baptiste



Nouveauté

Un rassemblement de ventes de garage aura lieu dans le stationnement de l'école.
Venez nous voir pour faire de belles trouvailles!

En cas de pluie, les tables seront installées dans le gymnase.



LES FÊTES DES VOISINS

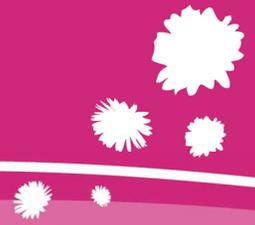
Rue D'Auteuil
Rue du Quai
Les Habitations populaires
(rue La Noraye)

Félicitations aux organisateurs pour leur initiative!

**Une bonne façon de découvrir les
bons côtés d'être à côté!
Bonne fête des voisins à tous!**

*Envoyez-nous des
photos de votre fête
via la page Facebook
Municipalité de
L'Isle-Verte!*





POCHETTE D'INFORMATION AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes emménagés dernièrement à L'Isle-Verte?

Nous vous invitons à venir chercher votre pochette de nouveaux arrivants au bureau de la Municipalité de L'Isle-Verte. Vous y retrouverez : liste d'es-compte, informations régionales et locales et bien plus encore! Présentez-vous à la réception du bureau municipal de L'Isle-Verte, pendant les heures d'ouverture, pour vous procurer votre pochette.

Bienvenue à L'Isle-Verte!

HEURE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ÉTÉ 2017

Dernier jeudi d'ouverture en juin : 22 juin

En juillet, août et septembre,
nous serons fermés les jeudis après-midis

réouverture du jeudi : autour de la mi-septembre

LA FERMETURE ANNUELLE
(*VACANCES DE LA CONSTRUCTION*)
SERA LES LUNDIS 24 et 31 JUILLET

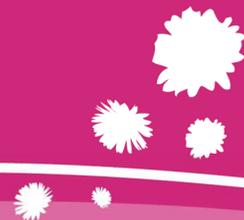


BON ÉTÉ, BONNES LECTURES ET AU PLAISIR DE VOUS VOIR!

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



LE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DE L'ÉCOLE MOISSON-D'ARTS

*Un projet concrétisé grâce à la collaboration de généreux commanditaires,
à la volonté des intervenants scolaires et à l'engagement du milieu*

L'installation des jeux pour les jeunes est maintenant complétée. Nous souhaitons remercier tous ceux qui ont contribué à cette réalisation qui fait notre fierté!

Nos partenaires DIAMANT : **APRIL SUPER FLO**
FAMILIPRIX (Lépicier Miousse Défi Cycliste Équipe Alliance 2014)
CAISSE DESJARDINS DE VIGER ET VILLERAY

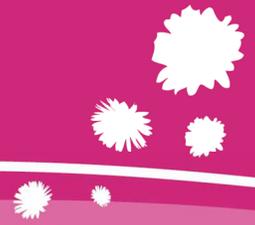
Nos partenaires OR : **PROMUTUEL** et un **COLLECTIF** formé de membres du personnel actifs ou retraités ayant œuvré à l'école Moisson-d'Arts

Nos partenaires BRONZE : **LES ENTREPRISES PHILIPPE DIONNE**
LES ENTREPRISES CAMILLE DUMONT
HAIES DE CÈDRE KARINE DUMONT

Nos partenaires PARTICIPATIFS :

Maison funéraire Jean-Guy Rioux, L.J. Pettigrew, Ferme Dante, Transport Ronado, Chapiteaux G. Dumont, L'Union des Jardiniers, Casse-croûte des filles, Voyage Ciel d'Azur, Les Entreprises Gérald Dubé, Ferme Côte d'Or, Ferme Lizière Inc., Ferme Donavie Enr., Ferme de la Plaine Holstein Inc., Tourbière Ouellet et fils Inc., Comptabilité LM, Centre de récupération de L'Isle-Verte, Jacques Soucy, Transport Gérald Pelletier, Coiffure Beauté Plus, Lynda Cloutier.





SOULIGNONS

La participation majeure de la Commission Scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup en accompagnement tout au long du projet, ainsi que du MEES et de la MRC (pacte rural).

NOTRE PLUS GRAND COLLABORATEUR : LE COMITÉ DU CARNAVAL

La participation généreuse du **COMITÉ DU FESTIVAL DE BALLE DONNÉE GASTON RIVARD**, ainsi que de **COTECH**, pour la réalisation des balançoires.



Le Grand Défi Pierre Lavoie et le Défi Éverest ont été la source de sommes importantes provenant de différents partenaires financiers et de membres de la collectivité.

MERCI à tous ceux qui ont tendu la main lors de ces événements!

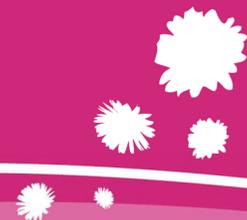
Merci à tous les citoyens qui nous ont encouragés lors de nos activités de financement : tournoi de quilles, cueillette de bouteilles, souper au crabe, spectacle de chansons, Tombe à l'eau, ventes de produits (Tupperware, fromage).

*Pour leur collaboration, à différentes étapes de notre projet, nous tenons aussi à remercier Annie Rivard et Simon Beaulieu du **Centre de coupe KSA**, les propriétaires de **L'Union des Jardiniers**, Christian Morin de **Alimentation Morin et Fils**, Sandra St-Jean du **Marché des Iles**, Éric St-Jean de **PEPSICO**, le personnel de la **Municipalité de L'Isle-Verte** et Annick Pelletier de **l'Imprimerie Publicom**.*

Finalement, un **MERCI TOUT SPÉCIAL** aux membres de **l'organisme de participation de parents** de l'école, aux autres **parents bénévoles** qui ont donné de leur temps pour mener ce projet à terme, ainsi qu'aux **membres du personnel** qui se sont impliqués lors des activités de financement.

AMUSEZ-VOUS BIEN LES JEUNES!





L'ALOPÉCIE

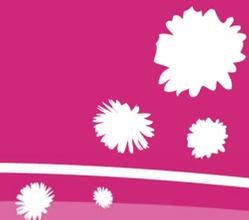
L'alopecie est le terme médical pour désigner une perte de cheveux, laissant la peau partiellement ou complètement nue. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce phénomène ne touche pas que les hommes âgés. Il touche également les hommes et les femmes de tous âges et différentes raisons peuvent en être la cause. La perte des cheveux peut avoir un impact psychologique sur les personnes atteintes, affectant la perception de l'image corporelle et l'estime de soi.

La calvitie, ou alopecie androgénétique (ou alopecie androgénogénétique), est la forme la plus courante et touche surtout les hommes. Cette forme se caractérise par une perte progressive des cheveux. Des recherches ont démontré que la dihydrotestostérone, une hormone dérivée de la testostérone, joue un rôle important dans l'apparition de ce trouble. Celle-ci a pour effet de raccourcir le cycle de croissance des cheveux, ce qui entraîne une miniaturisation graduelle des follicules pileux et, finalement, la perte des cheveux. Il s'agit souvent d'un phénomène lié à la génétique, où plusieurs gènes sont impliqués, transmis autant du côté paternel que maternel. L'alopecie androgénétique touche également des femmes, découlant également de prédispositions génétiques doublées d'un déséquilibre androgène/œstrogène. Ce phénomène se présente souvent chez les femmes âgées de plus de 40-50 ans, à ne pas confondre avec l'alopecie post-partum. Bien que tous deux sont causés par la baisse de la production d'œstrogène, l'alopecie pendant et/ou après la grossesse est habituellement réversible sans traitement, alors que pour les femmes plus âgées, un traitement peut être nécessaire, lorsque la perte des cheveux est considérée comme excessive, prématurée et gênante pour la patiente. Dans l'alopecie androgénétique masculine, la chute de cheveux suit un schéma bien défini (formant d'abord un M lorsque le front et les tempes se dégarnissent puis une couronne en forme de U autour de la tête). Pour la femme, la présentation est souvent moins définie, consistant en un amincissement des cheveux surtout au vertex (le dessus de la tête) mais peut gagner d'autres zones. L'alopecie peut aussi être causée par des médicaments (ex. : chimiothérapie, anticoagulant, bêtabloquant), par des conditions de santé particulières (ex. : hypothyroïdie, teigne au cuir chevelu, carence alimentaire), par du stress et de l'anxiété (ex. : trichotillomanie), par certaines habitudes personnelles de coiffure (produits de défrisage et fers lissants, usage d'élastiques trop serré, tresses, etc.), après une anesthésie générale. Il ne sera pas question de ces catégories d'alopecie dans le prochain paragraphe, qui abordera les traitements.

Le traitement de l'alopecie dépend de la cause. En effet, en traitant l'hypothyroïdie ou l'infection fongique qui cause la teigne, le problème de perte de cheveux se résorbera. À noter que les shampoings contre la perte de cheveux ne sont pas utiles : au mieux, ils peuvent traiter une condition sous-jacente comme la séborrhée ou le psoriasis, mais ils n'auront pas d'effet contre la calvitie. Il n'est pas non plus possible de prévenir l'alopecie, mais une bonne hygiène de vie (alimentation saine et gestion du stress) ainsi que l'usage de produits coiffants doux sont à privilégier. En vente libre, il existe un traitement topique à base de minoxidil titré à 2 ou à 5 % (Rogaine©) peut aider à freiner la chute et à stimuler la repousse, mais ce n'est pas en mesure de reproduire la chevelure initiale. Le minoxidil convient aux femmes autant qu'aux hommes et s'emploie en liquide ou en mousse à appliquer deux fois par jour sur les parties dégarnies du cuir chevelu. Les résultats peuvent apparaître après 4 à 6 mois, donc la patience est de mise! Si les résultats sont positifs, il faut poursuivre le traitement sans arrêter, car l'effet s'inversera dans les 3 mois suivants l'arrêt du produit et la chute de cheveu poursuivra son cours comme auparavant. D'autres traitements existent sur ordonnance médicale, ce sont souvent des médicaments à prendre par la bouche, comme le finastéride et le spironolactone. Autant l'un ou l'autre des traitements présentent une bonne efficacité, qui peut varier cependant d'un patient à l'autre. L'alopecie est un problème à ne pas négliger, sous prétexte qu'il s'agit seulement d'esthétique, alors ne vous gênez pas et venez en parler à votre pharmacien!

Catherine Côté, pharmacienne pour les pharmacies P. Lépicier et MH. Miousse

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE JUILLET

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 4-11-18 et 25 juillet 2017
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 5 et 26 juillet 2017

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - GOL 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - GOL 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

ERRATUM

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans le dernier journal concernant l'heure à laquelle la pharmacienne est présente.

Nous en sommes désolés.

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309



JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Notez qu'à partir du 22 juin, la bibliothèque fermera les jeudis.

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

À VOTRE AGENDA...

Vendredi 30 juin, 19 h 30 :

Spectacle Antoine Lachance, page 21

Samedi 8 juillet, 10 h à 16 h :

Ventes de garage et fête des voisins, page 22